



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Clermont-Ferrand

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Loire  
éducation  
nationale

Division de la vie scolaire  
et des affaires intérieures

Affaire suivie par  
Marc TISSIER

Téléphone  
04 71 04 57 14  
Courriel  
dvs43@ac-clermont.fr

7, rue de l'Ecole Normale  
B.P. 80349 - VALS  
43012 Le Puy-en-Velay  
cedex

Horaires d'ouverture  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

Site web  
<http://www.ac-clermont.fr/ia43/>

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Loire

à

Monsieur FABRE Didier  
Secrétaire départemental SE-UNSA  
Maison des syndicats  
4 rue des Bains  
43000 Le Puy-en-Velay

Vals-près-Le Puy, le 29/10/2014

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier, en date du 2 octobre 2014, relatif aux frais de déplacement des professeurs des écoles, par lequel vous me demandez d'annuler la circulaire départementale n° 15 du 7 février 2014.

J'ai le regret de vous informer que je ne peux répondre favorablement à votre demande. En effet, cette circulaire a été élaborée à la suite d'une intervention du service financier du Rectorat qui nous a invitée à nous conformer au décret du 3 juillet 2006 en nous demandant d'appliquer strictement la notion de communes limitrophes lors de l'examen des frais de déplacement des professeurs des écoles.

Cependant, au regard des animations pédagogiques qui ont maintenant le plus souvent lieu après 17 h et de la fréquence des transports publics de notre département, je vous précise que mes services procèdent à une étude individualisée de chacun des frais de déplacement dès l'instant où les personnels sont convoqués sur le territoire d'une commune limitrophe desservie par un transport public de voyageurs.

Dans ce cas de figure, les remboursements sur la base des indemnités kilométriques se font sous conditions horaires impliquant l'impossibilité d'utiliser les transports publics.

Pour le directeur académique et par délégation  
le secrétaire général  
Jean-Willéms SEMERARO

**Dominique BERGOPSOM**